

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2018

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Mercredi 28 Novembre 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LASSOT.

Présents : MM. LASSOT – PALLOT – LEVITE - CHARLES – PETIT – CAFFIERE - MARQUES – THEVENOUX – ALEVEQUE. Mmes ARNOUD - GABON - GEORGES – POTIGNON.

Absente excusée : Mme GETENAY.

Madame Sandrine GEORGES a été nommée secrétaire de séance.

La séance a été déclarée ouverte à 20 h 35.

I – TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 01/11/2018, le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe a été modifié, passage à 35 heures hebdomadaires au lieu de 30 heures (délibération n° 11/10/2018 du 23 Octobre 2018).

Les dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2017, se rapportant au tableau des effectifs de la commune de Chassenard, sont ainsi modifiées :

- **Emplois titulaires à temps complet**
 - Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 1
 - Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe 1
 - Adjoint technique territorial 2
- **Emplois titulaires à temps non complet**
 - Adjoint technique territorial (30 heures hebdomadaire) 2
- **Emploi contractuel à temps non complet**
 - Adjoint technique territorial (13.50 heures hebdomadaire). 1

II – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 : DESIGNATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2019 va débuter le recensement des habitants de la commune ; la collecte des données débutera le 17 Janvier 2019 et se terminera le 16 février 2019. Il rappelle que Madame Evelyne POTIGNON a été nommée coordonnateur communal par arrêté 2018/16 en date du 31 Mai 2018. Il informe l'assemblée que 2 candidates ont été retenues en tant qu'agents recenseurs : Madame BOUTON Cindia et Madame VEILLON Véronique.

Considérant qu'il appartient à la Commune de nommer et fixer la rémunération des agents recenseurs et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **accepte** la proposition de candidatures faite par Monsieur le Maire ;
- **charge** Monsieur le Maire d'établir les arrêtés de nomination des 2 agents recenseurs retenus ;
- **précise** que la rémunération de ces agents sera fixée ultérieurement par délibération en sachant que la commune allouera la somme de 2200 €, la dotation s'élevant à 1857 €.

III – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES ET ACTIVITES PERISCOLAIRES, COLLEGE JORGE SEMPRUN A GUEUGNON – ANNEE 2018-2019

Madame la Présidente de la Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme souhaiterait que les communes concernées participent financièrement, elles aussi, à hauteur de 20 € par élève inscrit au Collège de Gueugnon (à savoir que deux enfants de Chassenard y sont scolarisés)

Le Conseil Municipal délibère, et, à l'unanimité :

- **décide** de verser le montant de la participation demandée : 20 € par élève, soit 40 €, à la C.C. Entre Arroux, Loire et Somme ;
- **dit** que cette dépense sera prévue en fonctionnement au budget 2019.

IV – TRAVAUX EN REGIE 2018

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que certains travaux importants réalisés par les employés communaux et payés en section de fonctionnement pourraient être intégrés en section d'investissement en tant que travaux en régie, et par ce biais être éligibles au FCTVA alors qu'ils ne le seraient pas autrement.

Le Conseil Municipal délibère, et, à l'unanimité des présents :

- **décide** d'affecter les travaux décrits en annexe, en section d'investissement en tant que travaux en régie pour l'année 2018.

► GESTION DES LISTES ELECTORALES 2019 – REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

☞ COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE

RAPPEL, POUR UNE COMMUNE DE MOINS DE 1000 HABITANTS :

- 1 conseiller municipal volontaire qui n'est pas titulaire d'une délégation en matière d'établissement des listes électorales et dans l'ordre du tableau ou le plus jeune si pas de volontaire ;
- 1 délégué de l'administration ;
- 1 délégué du Tribunal.

PROPOSITIONS :

Conseiller municipal :

Titulaire : Monsieur Fabrice CHARLES ;

Suppléant : Monsieur Frédéric ALEVEQUE.

Déléguée de l'administration :

Madame Annick DESCHAUMES.

Délégué du Tribunal :

Monsieur Armand MOREAU.

Proposition adoptée avec 13 voix pour (unanimité).

COURRIERS / DIVERS :

- Aménagement de la cantine scolaire : facture supplémentaire pour compteur électrique ;
- Courrier de Monsieur le Président de la République ;
- C.C. Le Grand Charolais : réunion compétence voirie.

FIN DE SEANCE : 22 h 00.

Le Maire,

Michel LASSOT.

